



La Finance Climat et le Marché du Carbone

Amel Akremi

Point Focal National – Fonds Vert pour le Climat
Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement

Sommaire

- **Aperçu sur la finance climat**
Définition, Historique, et Architecture
- **Le Marché du carbone**
Définition et émergence
- **Evolution du marché carbone au niveau mondial**
Le Fonds Vert pour le Climat



Ce document est un résumé de l'intervention de Mme Amel Akermi (point focal national fond vert pour le climat), qui apporté sur La Finance climat et le Marché du Carbone.

Présenter lors des séries de formations pendant «La rencontre nationale autour du changement climatique» organisé par l'organisation RAJ Tunisie qui a eu lieu le 15, 16 et 17 septembre à Hammamet.



I. Qu'est-ce que la finance climat ?

1. Définitions (Il en existe plusieurs !)

Selon le Comité Permanent de Financement (Standing Committee on Finance) :

Il n'existe aucune définition de la finance climat par la CCNUCC ;

Convergence potentielle basée sur l'examen des définitions de la finance climat :

« La finance climat vise à **réduire les émissions** et à renforcer les puits des gaz à effet de serre, et vise à **réduire la vulnérabilité, maintenir et accroître la résilience** des êtres humains et des systèmes écologiques aux impacts négatifs du changement climatique. »

Selon la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) **le financement doit être :**

Mobilisé par les pays développés ;

Fourni aux pays en développement parties, en tenant compte des besoins urgents et immédiats de ceux qui **sont particulièrement vulnérables** aux effets négatifs du changement climatique ;

Équilibré en termes de répartition entre **l'adaptation** et **l'atténuation** ;

Engagé dans le contexte d'une **mise en oeuvre transparente**; et

Accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat.

(Autres Définitions)

Selon l'ODI (Overseas Development Institute): -

Ressources financières publiques et privées destinées à aider les pays en développement à atténuer et à s'adapter aux impacts du changement climatique



La finance climat doit être:

« **Additionnelle** » à l'aide au développement;

et Couvrir les coûts marginaux induits par le changement climatique par rapport à un scénario de développement « au fil de l'eau » (Business as Usual)

Selon le WRI (World Resources Institute)

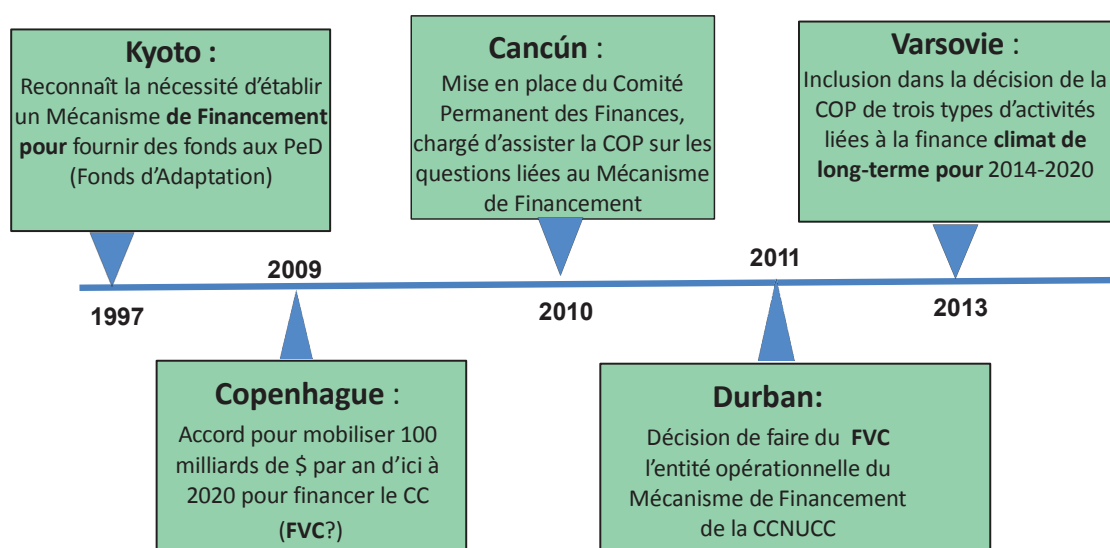
Définition large : tout mouvement de fonds vers des activités qui réduisent les émissions de GES ou aident la société à s'adapter au changement climatique

Définition moins large : désigne uniquement les flux financiers des pays développés vers les pays en développement (finance climat internationale)

Définition étroite: finance climat internationale

« additionnelle », donc, elle concerne uniquement les investissements supplémentaires aux investissements du «business as usual»

2. Historique de la finance climat selon les négociations internationales sur le Changement climatique





-Accord de Copenhague (2009) / Accords de Cancun (2010) :

Les pays développés (Annexe I) s'engagent à fournir des ressources financières "nouvelles et additionnelles, prévisibles et adéquates" aux pays en développement (non visés à l'Annexe I)

30 milliards USD sous forme de financement à mise en œuvre rapide entre 2010 et 2012

(Fast Start Finance)

-100 milliards USD par an à partir de 2020

(Décision 1/CP.16 de la CCNUCC)

-La finance dans l'Accord de Paris et dans les Décisions de la COP21 (2015)

Les PD doivent continuer d'appuyer financièrement les actions d'adaptation et d'atténuation des PVD (article 9.1) et que les ressources déployées, essentiellement publiques, soient en progression par rapport aux efforts antérieurs (article 9.3) ;

D'autres Parties (pays émergents) sont invités à le faire à titre volontaire (article 9.2);

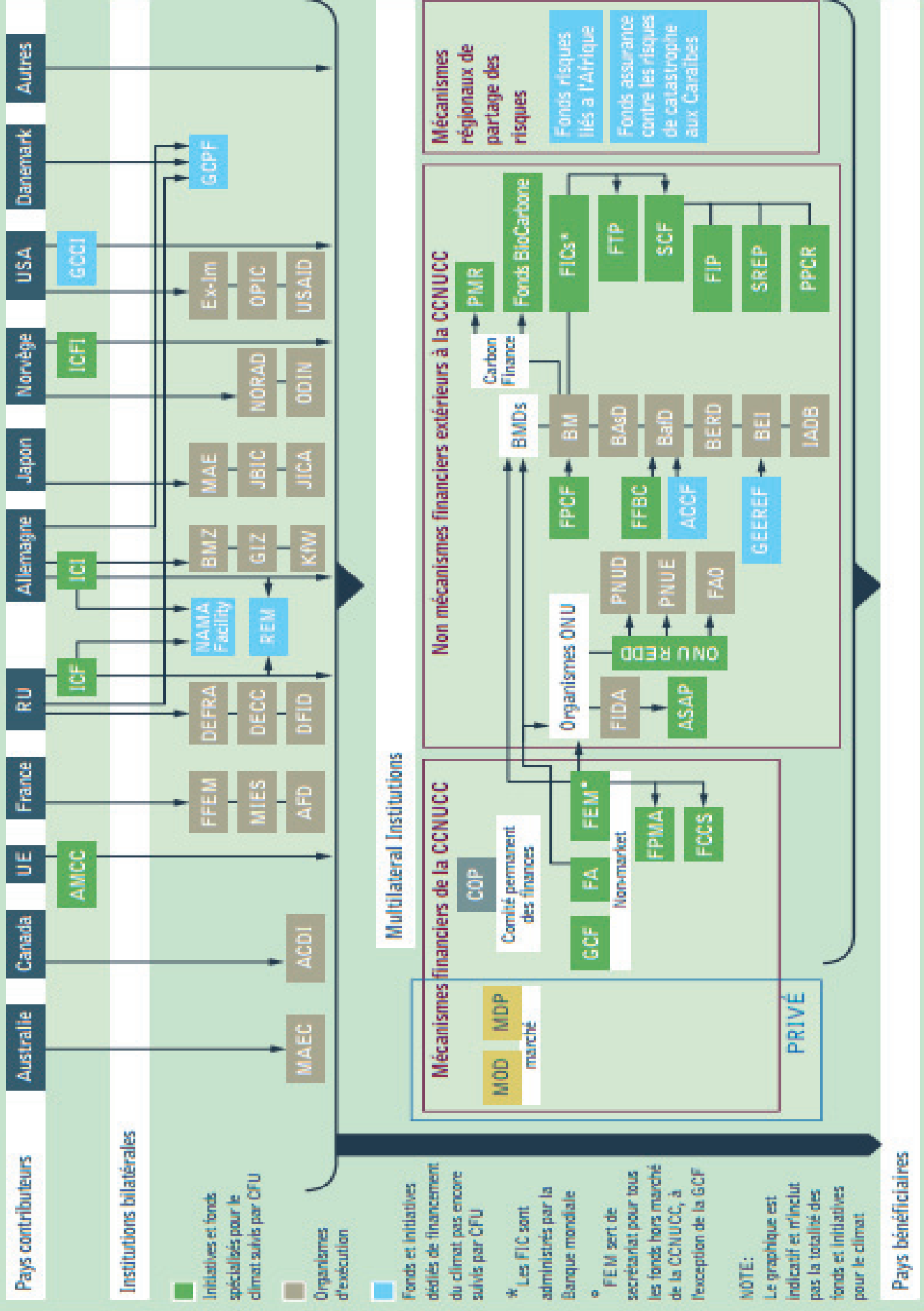
Les PD devront communiquer tous les deux ans des informations quantitatives et qualitatives (article 9.5);

Engagement lors de la COP22 d'un processus visant à recenser les informations que doivent communiquer les Parties (Décision 56);

Le SBSTA est appelé à définir des modalités de comptabilisation des ressources financières pour examen à la COP24 en 2018 (Décision 58)



Diagramme de l'architecture du financement climatique mondial





II. Le Marché du Carbone

1- Définition et émergence

Les marchés dits du carbone sont des marchés de négociation et d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (pas uniquement de CO₂).

Ils consistent à attribuer un prix aux droits à émettre des gaz à effet de serre (GES) afin d'inciter des acteurs - États ou entreprises - à réduire leurs propres émissions en échangeant entre eux des «droits à polluer».

Un «quota» correspond généralement à l'autorisation d'émettre une tonne d'équivalent de dioxyde de carbone (eCO₂) et constitue un étalon communément accepté pour les échanges.

■ Première apparition :

Les marchés de quotas environnementaux instaurés au cours des années 1990 aux Etats-Unis pour lutter contre les pluies acides dues aux émissions de SO₂.

-Généralisation :

Ils ont par la suite été appliqués aux émissions de GES dans le cadre du protocole de Kyoto, puis à différents niveaux régionaux et multinationaux, le système le plus développé à ce jour étant le marché européen d'échange de quotas de CO₂ (EU ETS pour European Union Emissions Trading Scheme).





2- Evolution du marché carbone au niveau mondial – Le Protocole de Kyoto ou les prémisses d'un marché de carbone mondial !

- Le PK a mis en place trois mécanismes de marché:
 - « Le Systeme d'Echange de Quotas d'Emissions (SEQE) ou Emissions Trading System (ETS),
 - « Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et
 - « La Mise en oeuvre conjointe (MOC).
- Le PK a mené à des réductions d'émissions assez limitées, même si globalement les objectifs ont été dépassés.
- Le PK a échoué à offrir un cadre clair et continu pour l'atténuation quand les deux plus grands émetteurs (USA et Chine) n'ont pas voulu s'engager dans un cadre beaucoup plus contraignant que celui de la convention.

- Écroulement du marché en 2012

La demande de crédits internationaux montre des signes de faiblesse après 2012 à cause de :

La diminution de la production et les émissions de GES (crise financière mondiale entre 2007 et 2009)

L'échec de la COP 15 (2009) a conduit à une incertitude significative quant à l'avenir du marché du carbone

Les révisions du SEQE-UE ont introduit des restrictions sur l'utilisation des CERs pour la période post-2012 et pour certains types de projets en phase III (2013-2020) du SEQE-UE





-Le contexte Post-PK et Pré-COP 21

L'Union Européenne avait décidé de continuer avec la ratification d'une deuxième et dernière phase (2013-2020) du PK:

- La continuation du PK pour la phase 2013-2020

- Des objectifs plutôt faibles
- Contraignant seulement l'UE, la Norvège, la Suisse et peu d'autres pays développés. Notamment le Japon, la Russie et le Canada sont désormais hors du Protocol.
- La couverture des émissions et de leur croissance est donc très courte
- Elle reste toujours un acte symbolique

La négociation d'un nouveau cadre pour l'atténuation

- Les principes de la CNUCC restent les mêmes, mais ils doivent dorénavant être interprétés en façon moins étroite
- La division entre pays développés et PED reste, ainsi que les obligations respectives, mais tous devront contribuer plus à l'atténuation globale, surtout ceux que sont en processus de croissance extrêmement rapide des émissions

3- Tendances émergentes dans les nouveaux marchés

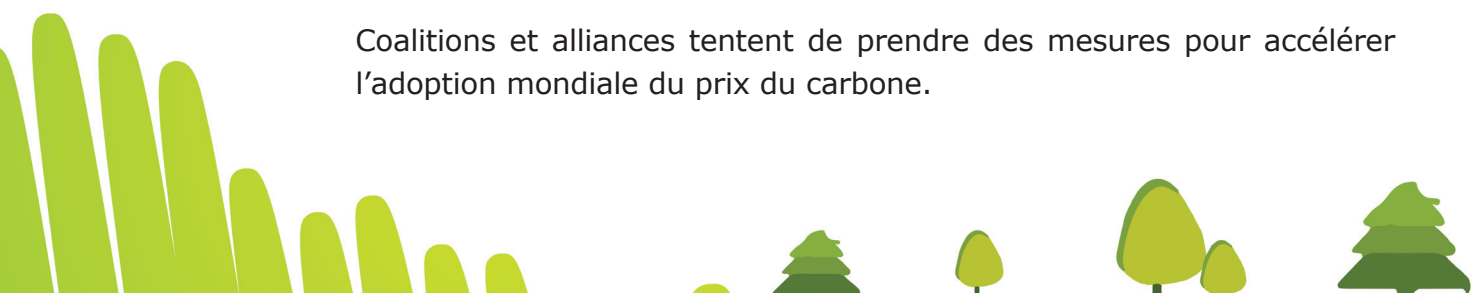
(Aperçu général des possibilités et leur évaluation)

Initiatives de tarification carbone

La tarification carbone persiste comme voie de réductions de GES et est de plus en plus utilisée

La création de nouvelles initiatives met en évidence une dynamique croissante.

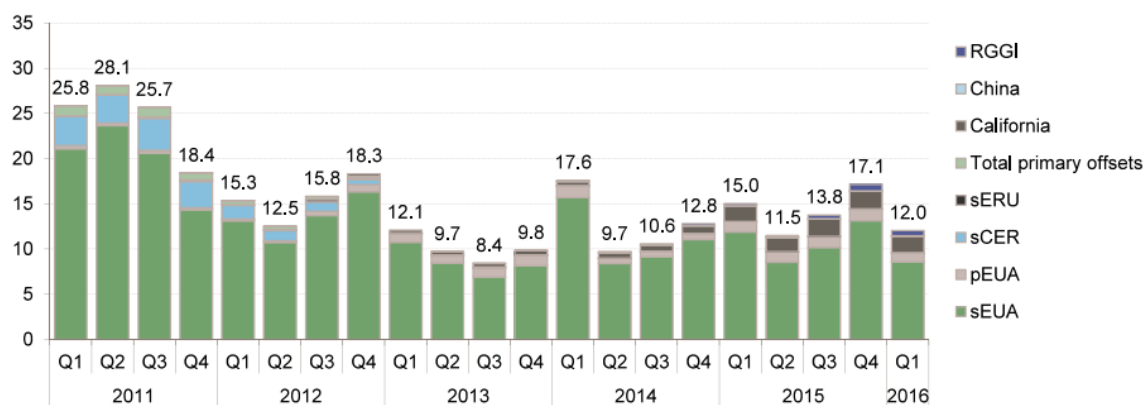
Coalitions et alliances tentent de prendre des mesures pour accélérer l'adoption mondiale du prix du carbone.





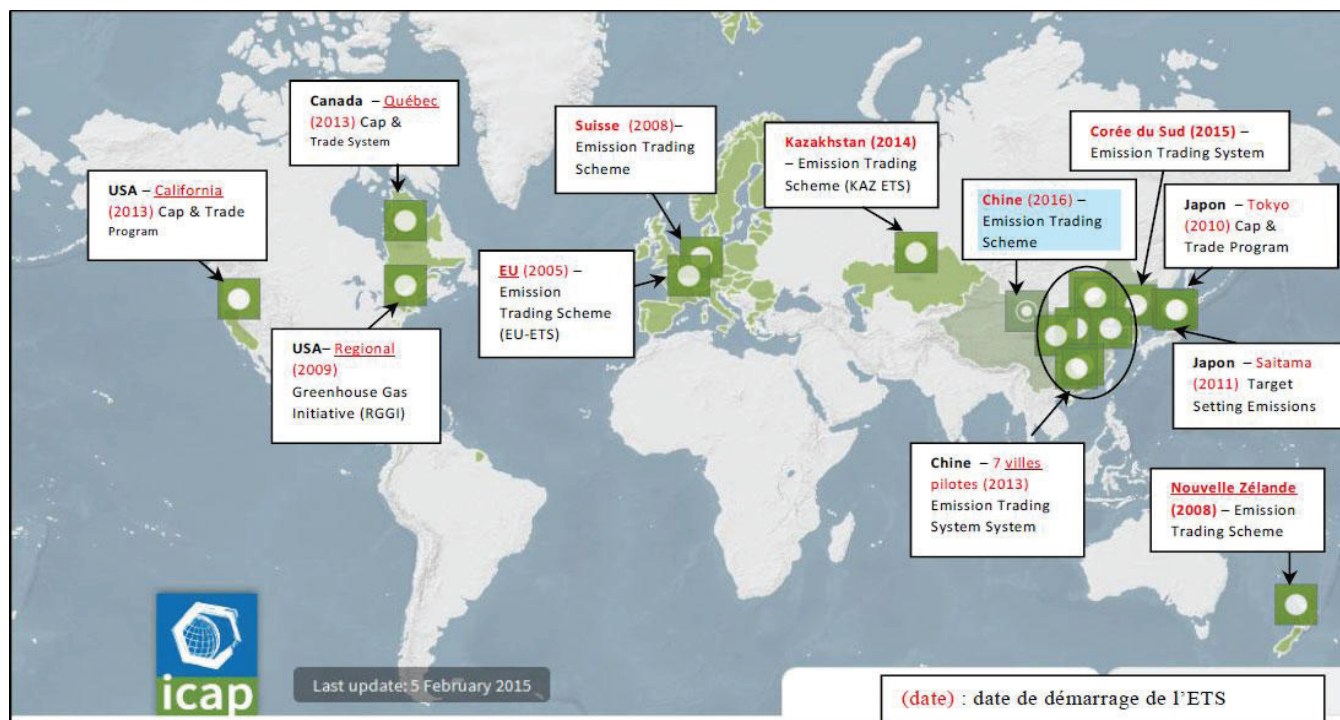
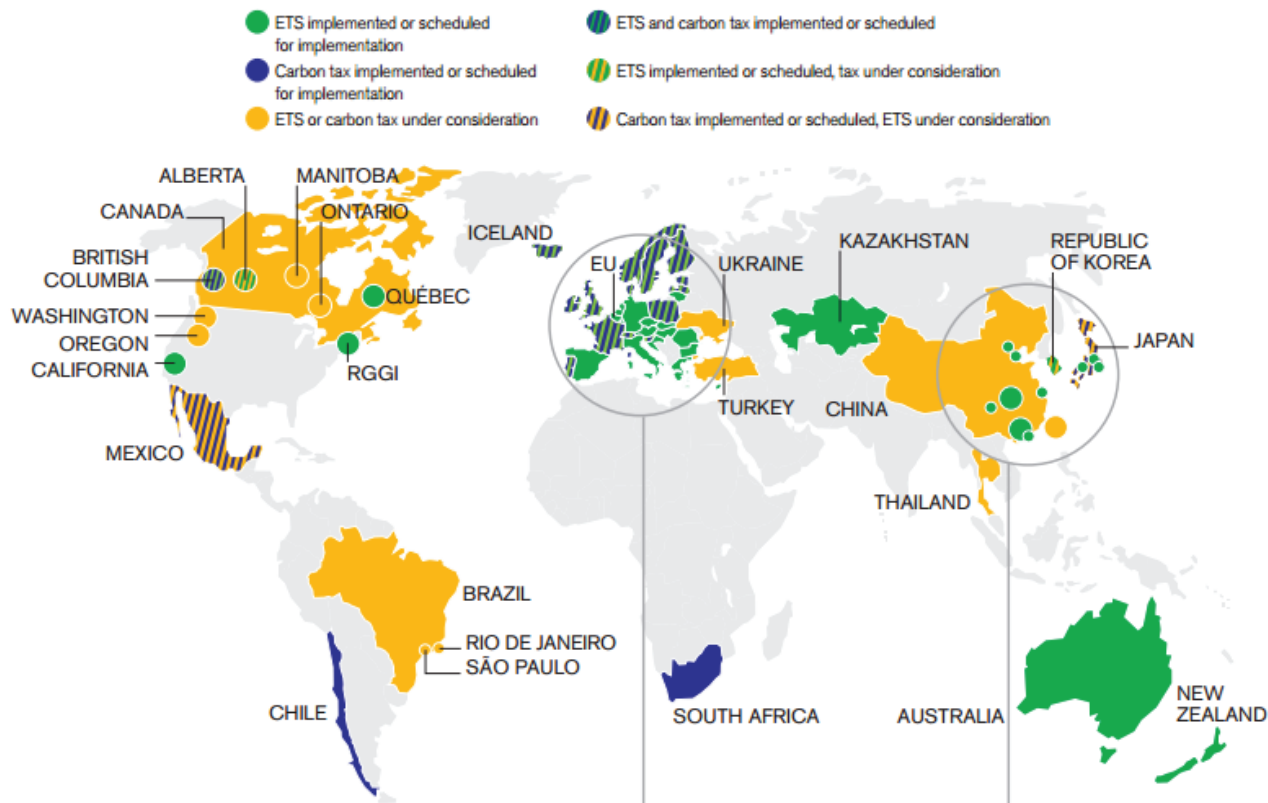
Initiatives de tarification carbone

Transactions dans le marché carbone (milliards €)



Initiatives de tarification carbone

Plusieurs initiatives internationales, nationales, ou encore, régionales, de tarification, apparaissent partout dans le monde.





4. Possibilités d'accès au marché international du carbone pour la Tunisie

(Aperçu général des possibilités)

A. Mécanismes de flexibilité du PK

Offre de crédits par le MDP

B. SEQE

Demande de crédits par le SEQE-UE

Demande de crédits par les autres SEQE

Un SEQE pour le secteur cimentier tunisien

C. Marchés volontaires

Demande de crédits par les marchés volontaires
«traditionnelles »

Demande de crédits par le CORSIA - ICAO

D. Initiatives bilatérales

Demande de crédits par le Norwegian Program

Demande de crédits par la Climate Cent Foundation
(Suisse)

Demande de crédits par le JCM

E. Autres instruments de la finance climat

Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)

Carbon Initiative for Development (Ci-DEV)

Pilot Auction Facility (PAF)





-L'approche utilisée

1. L'ampleur de la **demande** de crédits
2. L'**alignement** des critères de financement **avec le secteur**
3. **Les zones géographiques** où le financement est décaissé
Et s'il est ouvert à la Tunisie/région MENA
4. **Le calendrier d'accès** au financement



Haut
potentiel



Potentiel
moyen



Faible
potentiel

Critères d'évaluation

Score

A. Les mécanismes de flexibilité du PK

- Les mécanismes de flexibilité du PK - la Mise en Oeuvre Conjointe (MOC) et le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) - ont ouvert l'accès au marché du carbone
- Concernent des projets de réduction qui permettent l'octroi de crédits carbone échangeables

Le MDP

- Le principal mécanisme d'octroi de crédits : plus de 7747 projets inscrits et plus de 1,5 milliard tCO₂e évitées
- Le secteur du ciment est peu représenté (seulement 180 projets dont 1 seul en Tunisie)



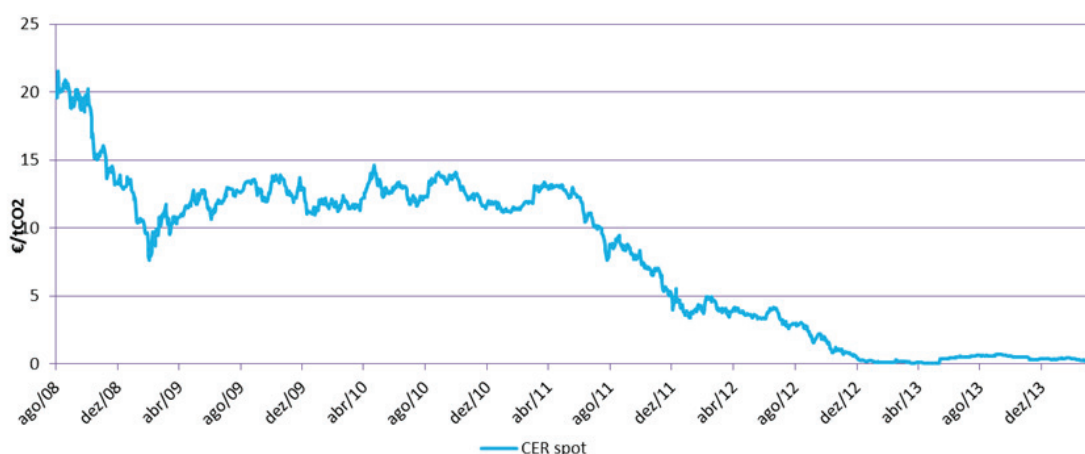
Les mécanismes de marché affichent des signes de faiblesse...

- Malgré un bon début, le marché de crédits international s'est écroulé après environ mi-2012 :
- La crise économique a entraîné une chute des émissions.
- La principale source de demande de crédits, le SEQE-EU, a restreint l'utilisation de ces types de crédits et de certains types de projets après 2012.

...ce qui s'est traduit par une sur-offre globale de crédits et une baisse du prix du carbone :

En 2016, le prix est resté proche au seuil des 0,30 € (1% de son prix en 2008).

En 2014, seuls 87 projets ont été enregistrés avec moins de 60 millions de crédits émis.





Offre de crédits par le MDP

Demande de crédits	Demande de crédit très limitée
Alignement avec le secteur cimentier	Plus de 180 projets MDP concernant le secteur cimentier, dont 1 en Tunisie
Pays/régions prioritaires	Surtout les PMA
Calendrier de mise en œuvre	Mécanisme en phase d'opération



Très faible demande avec un faible prix d'achat des CERs

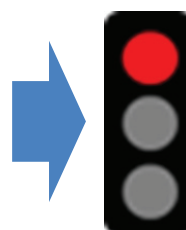
B. Les Systèmes d'Echange de Quotas d'Emissions (SEQE)/Emissions Trading Systems (ETS)

- Principales sources de demande de crédits via les mécanismes de flexibilité du PK
- SEQE-EU-Suisse : les entités ont le droit d'utiliser des crédits internationaux au cours de la période 2008-2020 jusqu'à arriver à une quantité maximum de 11% au maximum de son allocation pour la période 2008-2012
- D'autres SEQEs ont été mis en place dans d'autres juridictions mais se centrent sur des compensations domestiques.



Demande de crédits par le SEQE-UE(-Suisse)

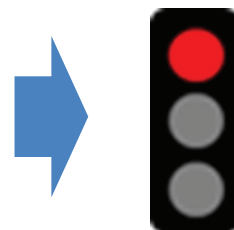
Demande de crédits	Demande de crédit restreinte aux projets situés dans les PMA et enregistrés avant 2012
Alignement avec le secteur cimentier	Bien que le secteur cimentier soit inclus dans le SEQE-UE, aucune priorité n'est accordée aux projets dans le secteur
Pays/régions prioritaires	PMA
Calendrier de mise en œuvre	La Tunisie n'a pas accès à vendre de crédits dans le SEQE-UE-Suisse



La Tunisie n'a pas accès à cette possibilité

Demande de crédits par les autres SEQE

Demande de crédits	Ces marchés sont tous limités à des compensations/crédits domestiques
Alignement avec le secteur cimentier	Bien que le secteur cimentier soit inclus dans tous ces SEQE, aucune priorité n'est accordée aux projets dans le secteur
Pays/régions prioritaires	Seulement compensations/ crédits domestiques
Calendrier de mise en œuvre	La plupart ont établis des stratégies jusqu'en 2030 sans prévoir ses ouvertures

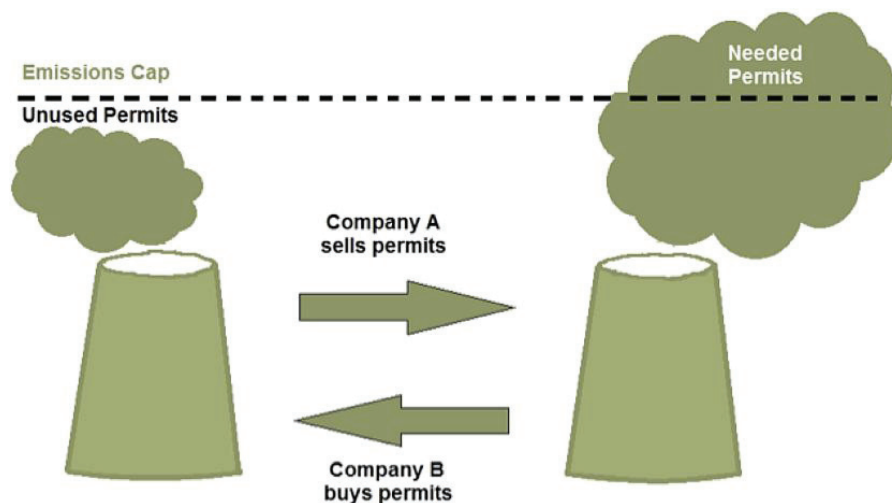


Ces possibilités ne sont pas ouvertes aux crédits internationaux



- Un SEQE sectoriel pour la Tunisie

- La possibilité de la connecter aux marchés internationaux de carbone afin d'augmenter les sources de financement
- Des liaisons entre SEQEs existent déjà (Québec-Californie ou EU-Suisse), si bien qu'ils se sont produits dans des conditions économiques similaires.
- Cette liaison pourrait se baser sur les co-bénéfices de la transformation du secteur cimentier



C. Marchés volontaires

Les marchés volontaires « traditionnels »

- Ils fonctionnent en dehors des systèmes d'échanges de quotas
- Ces marchés permettent aux entreprises des pays développés de couvrir une petite partie de leurs émissions
- Motivations par des facteurs comme la responsabilité sociale (RSE), le désir de démontrer le leadership en matière de climat et l'existence de co-avantages

Standard	Volume transigé en 2015 (MtCO ₂ e)	Prix moyen (USD/t)
Verified Carbon Standard	22.3	3.2
Gold Standard	8.8	4.3
Climate Action Reserve	9.3	2.6
American Carbon Registry	2.5	4.3
Plan Vivo	0.86	7.6

Les marchés volontaires « traditionnels »

Demande de crédits	Faible demande. En 2015 environ 84 MtCO ₂ eq ont été négociés
Alignement avec le secteur cimentier	Des projets enregistrés dans le secteur de remplacement des combustibles par du gaz ou de la biomasse et de récupération de la chaleur
Pays/régions prioritaires	Partout dans le monde
Calendrier de mise en œuvre	Ce mécanisme est déjà en phase d'opération



Si bien que cette possibilité est ouverte au secteur cimentier tunisien, la demande est faible

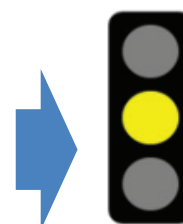


CORSIA

- Le CORSIA sera mis en place pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone dans l'aviation par l'ICAO
- Ce système permet aux entreprises d'acheter des CERs et des VCS pour couvrir volontairement une partie ou la totalité de leurs émissions
- Volontaire durant deux phases (2021-2023 et 2024-2026) pour devenir obligatoire à partir de 2027
- Ce système va créer une demande pour les crédits entre 142-174 Mt CO2 par an à partir de 2025

Demande de crédits par le CORSIA - ICAO

Demande de crédits	Des compensations d'entre 142 et 174 MtCo2eq ont été estimées nécessaires par an à partir de 2025
Alignement avec le secteur cimentier	Ce mécanisme est ouvert à tout type de CERs et VERs
Pays/régions prioritaires	Sans information
Calendrier de mise en œuvre	Phase pilot : 2021 – 2023 ; Période volontaire : 2024 – 2026; deviendra obligatoire en 2027



Bonne opportunité, cependant il faudra attendre la phase obligatoire pour un volume important

D. Initiatives bilatérales

- Pendant la 1ère phase du PK, la plupart des pays ont mis en place des mécanismes d'achat de crédits internationaux
- L'incertitude sur l'avenir du PK, et la baisse de la demande en raison de la crise européenne combinée avec l'absence d'objectifs ambitieux (avant l'Accord de Paris) ont conduit la quasi-totalité de ces pays à cesser ces mécanismes
- Actuellement, les pays se concentrent plutôt sur le développement de nouveaux instruments d'aide climatique

- Initiatives analysées :



Norwegian Carbon Credit Procurement Program

- Dans le cadre du PK, la Norvège a estimé un besoin de 60 millions de CERs pour atteindre ses objectifs
- Pourra réaliser la transaction directement ou via un de ses instruments
- Deux grands instruments :
 - Norcap** : mis en place pour la 2ème période du PK avec l'objectif d'assister aux projets MDP qui risquent d'être interrompus
 - NeFC** : mis en place visant l'achat de crédits dans le cadre de projets de MDP et de MOC.
- À ce moment, entre 10 et 15 millions de CERs restent à être obtenues



- Demande de crédits par le Norcap et NeFC

Demande de crédits	30 millions de CERs
Alignement avec le secteur cimentier	L'achat de crédits concernant des projets du secteur du ciment n'est pas prévu. Cependant, il existe un certain intérêt pour ce secteur (NAMA Vietnam)
Pays/régions prioritaires	Afrique, Moyen Orient et l'Indochine
Calendrier de mise en œuvre	Ouvert durant la deuxième période d'engagement du PK (2013-2020)



Ces instruments ont atteint ces objectifs ; cependant, ils sont ouverts à l'achat de nouveaux CERs





La Climate Cent Foundation (Suisse)



- Le gouvernement suisse a estimé un besoin de 13 millions de CERs

pour atteindre les objectifs de la deuxième phase du PK

- Environ 5 millions de CERs ont été achetés à la fin de 2016

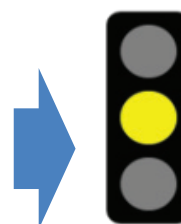
- Plusieurs livraisons de CERs sont en négociation pour atteindre

- Les 7 millions de crédits acquis avant la fin 2017

- Le prix d'achat moyen est d'environ 50 centimes d'euro par CER

Demande de crédits par la Climate Cent Foundation

Demande de crédits	12 millions de CERs
Alignement avec le secteur cimentier	Il n'est pas clair si le secteur du ciment est inclus dans son champ d'action
Pays/régions prioritaires	Brésil, Chine, Colombie, Egypte, Inde, Mexico, Corée du Sud, Thaïlande et Vietnam
Calendrier de mise en œuvre	Ouvert durant la deuxième période d'engagement du PK (2013-2020)



Avec un prix moyen de 0,50 €/crédit, le potentiel de financement est limité

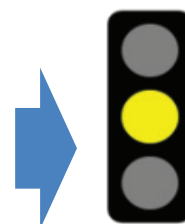
Mécanisme conjoint de crédit (JCM) – Japon

- Mis en place en raison d'une insatisfaction par le fonctionnement du MDP
- Financement d'une partie du projet de réduction à condition d'utiliser des technologies japonaises à faible émissions carbone et établir une relation bilatérale
- Les droits de réduction des émissions obtenus sont ensuite partagés par les deux gouvernements



Demande de crédits par le JCM

Demande de crédits	67 millions de dollars US pour le financement de réduction d'émissions
Alignement avec le secteur cimentier	Le JCM a déjà été utilisé pour financer un projet concernant le secteur du ciment
Pays/régions prioritaires	Océanie, Afrique et Amérique du Sud
Calendrier de mise en œuvre	Ouvert durant la deuxième période d'engagement du PK (2013-2020)



Ouvrir des nouveaux accords pourrait prendre un temps considérable

Il n'est pas clair s'il persistera après 2020

E. Autres instruments de la finance climat

Vers un horizon transformationnel et efficace

- Pendant les dernières années, une préoccupation croissante apparaît concernant l'efficacité de la finance climat
- Plusieurs instruments, basés sur les marchés, ont apparu afin d'améliorer les résultats tant d'un point de vue transformationnel comme de l'efficacité des fonds :



- Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)
- Carbon Initiative for Development (Ci-DEV)
- Pilot Auction Facility (PAF)

Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)

- Une initiative de 500 millions de dollars lancée conjointement par l'Allemagne, la Norvège, la Suède, la Suisse et la Banque Mondiale
- Elle vise à aider les pays en développement à mettre en oeuvre leurs objectifs dans le cadre des NDC à partir de la création de nouveaux mécanismes de crédits carbone associés à la réduction des émissions d'un secteur
- Elle appuiera différents types d'efforts directs et indirects en matière de tarification du carbone en achetant des crédits de réduction vérifiés ainsi qu'en finançant tous les systèmes nécessaires pour mettre en place des marchés de crédits

Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)

Demande de crédits	500 millions de dollars pour financer des projets via l'achat de crédits
Alignement avec le secteur cimentier	Le secteur cimentier est inclus dans son champ d'action
Pays/régions prioritaires	Ce fonds se centrera sur les pays en voie de développement. La Tunisie devrait y avoir accès
Calendrier de mise en œuvre	Le lancement de cette initiative a été planifié pour la fin de 2016



Le TCAF a suscité un grand enthousiasme et paraît être une bonne source de financement



Carbon Initiative for Development (Ci-DEV)

A été lancé lors de la CdP 2011 à Durban, Afrique du Sud



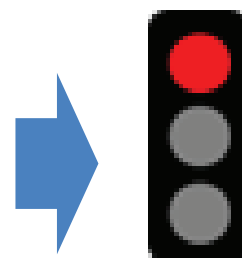
Elle vise à aider les pays à faibles revenus à obtenir un financement durable des investissements à faible intensité de carbone via les marchés carbone

Les droits de réduction des émissions obtenus sont ensuite partagés par les deux gouvernements

Elle contribue au financement initial et à l'achat de crédits de carbone générés par le projet soutenu

Carbon Initiative for Development (Ci-DEV)

Demande de crédits	Pas d'information retrouvée
Alignement avec le secteur cimentier	Le secteur cimentier n'est pas inclus dans son champ d'action
Pays/régions prioritaires	Ce fonds se centrera sur les PMA
Calendrier de mise en œuvre	Cette initiative est en opération depuis 2011



Actuellement, le ciment n'est pas couvert par cette initiative



Pilot Auction Facility (PAF)

Mécanisme innovateur et pionnier qui utilise des enchères pour allouer des finances publiques pour l'action climatique de manière efficace

Les bailleurs de fonds (l'Allemagne, la Suède, la Suisse et les États-Unis) ont accepté de contribuer plus de 50 millions de dollars, pour une cible de capitalisation de 100 millions de dollars

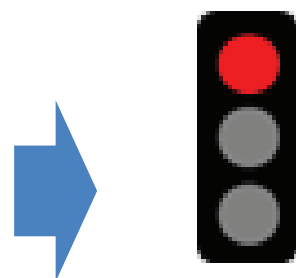
Dans une 1ère phase, la capture du méthane a été favorisée avec un prix moyen de 2,40 \$ US / tCO₂e

En profitant de son succès initial, son périmètre d'action a été étendu à des projets d'énergie renouvelable



Pilot Auction Facility (PAF)

Demande de crédits	La troisième mise aux enchères est planifiée pour la fin 2016
Alignement avec le secteur cimentier	Le secteur cimentier n'est pas inclus dans son champ d'action
Pays/régions prioritaires	Ce fonds se centre sur les pays en développement
Calendrier de mise en œuvre	La troisième mise en enchère est prévue pour la fin de 2016



Actuellement, le ciment n'est pas couvert par cette initiative



Résumé des résultats de l'évaluation

Offre de crédits par le MDP

Demande de crédits
par le SEQE-UE

Demande de crédits
par les autres SEQE

Une SEQE pour le secteur
cimentier tunisien

Demande par les marchés
volontaires «traditionnelles»

Demande de crédits par
le CORSIA - ICAO

Demande de crédits par
le Norwegian Program

Demande de crédits par
la Climate Cent Foundation
(Suisse)

Demande de crédits
par le JCM

Transformative Carbon
Asset Facility (TCAF)

Carbon Initiative
for Development (Ci-DEV)

Pilot Auction Facility (PAF)



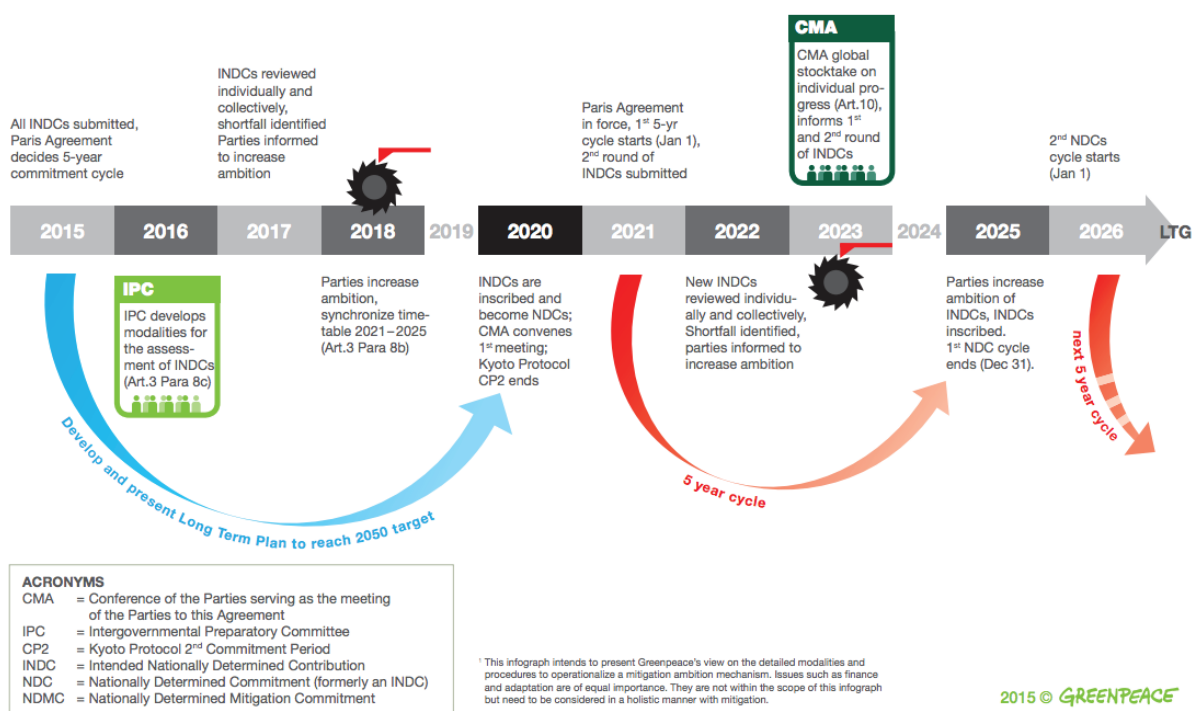


III. Conclusions et perspectives

L'analyse du marché actuel permet de constater
une faible demande globale,

Une nouvelle tendance des bailleurs de fonds laisse entrevoir :

- Un intérêt croissant vers une approche sectorielle plutôt qu'une approche programmatique
- Une nécessité d'une approche davantage transformative et efficace
- Un désir de ne pas seulement se centrer sur le financement des réductions de GES mais aussi de collaborer pour la définition des nouvelles politiques de faible intensité ainsi que sur l'évaluation des co-bénéfices que ces réductions peuvent apporter
- Quels enjeux pour la Tunisie dans l'Accord de Paris ? Le secteur cimentier tunisien et l'Art. 6
- Structure de l'accord de Paris



-L'Article 6 de l'accord de Paris

Article 6.2 : La transaction de "résultats d'atténuation"

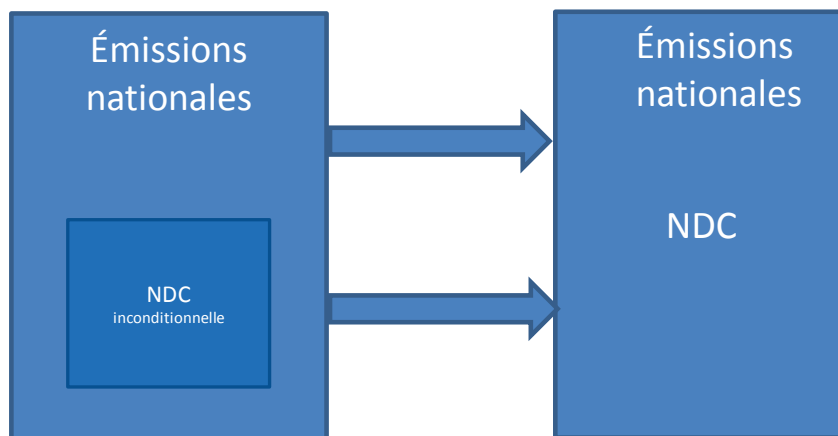
Article 6.4 : Le "mécanisme de développement durable"

Article 6.8 : Les approches non-marché

La transaction de "résultats de l'atténuation"

Principaux thèmes :

- quel sens pour l'expression "résultats de l'atténuation": questions de métrique, de ligne de référence à utiliser
- le rôle d'un registre
- le lien avec les NDCs et les inventaires nationaux d'émissions



l'arché du Carbone - Mme Amel Akermi

Le MDD : un "nouveau MDP" ?

-Principales questions :

- quoi utiliser de l'expérience acquise avec le MDP?

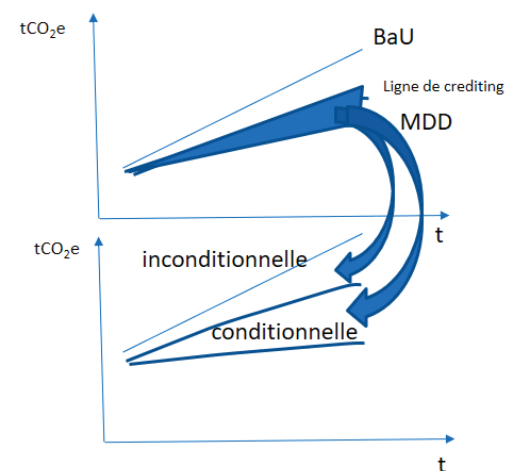
Les structures ?

Les méthodologies ?

- la "contribution nette à l'atténuation" :

Comment l'opérationnaliser ?

- le double comptage : comment l'éviter ?





-Les approches "non-marché"

Discussion encore floue?

Possibilité : reconnaître le rôle des incitations publiques que ne visent pas à l'achat de crédits, tels que par exemple le PAF...

Possibilité: utiliser cet article pour reconnaître la nécessité d'ap-
pui à la réduction drastique (et pas rentable) des contaminants à
court terme et très grand potentiel de réchauffement climatique
tels que les HFC ou le "black carbon"

-Conclusions sur l'article 6

Tout ou presque tout est encore à discuter et négocier

La possibilité d'opérationnalisation à court terme de l'article 6 doit
être escomptée : il faudra du temps pour négocier les détails

Quand même :

- il faudra tenir compte de la relation entre la NDC et les actions menées visant l'obtention de crédits de carbone;
- il faudra réfléchir sur la ligne de base pour le crediting et le concept de contribution nette
- on devra suivre les négociations et surveiller la possibilité aussi d'encadrer les actions dans les approches « hors mar-
ché »

Intérêt du marché de Carbone pour la Tunisie

Le secteur cimentier tunisien est un bel exemple pour la mise en
place d'un marché de carbone.

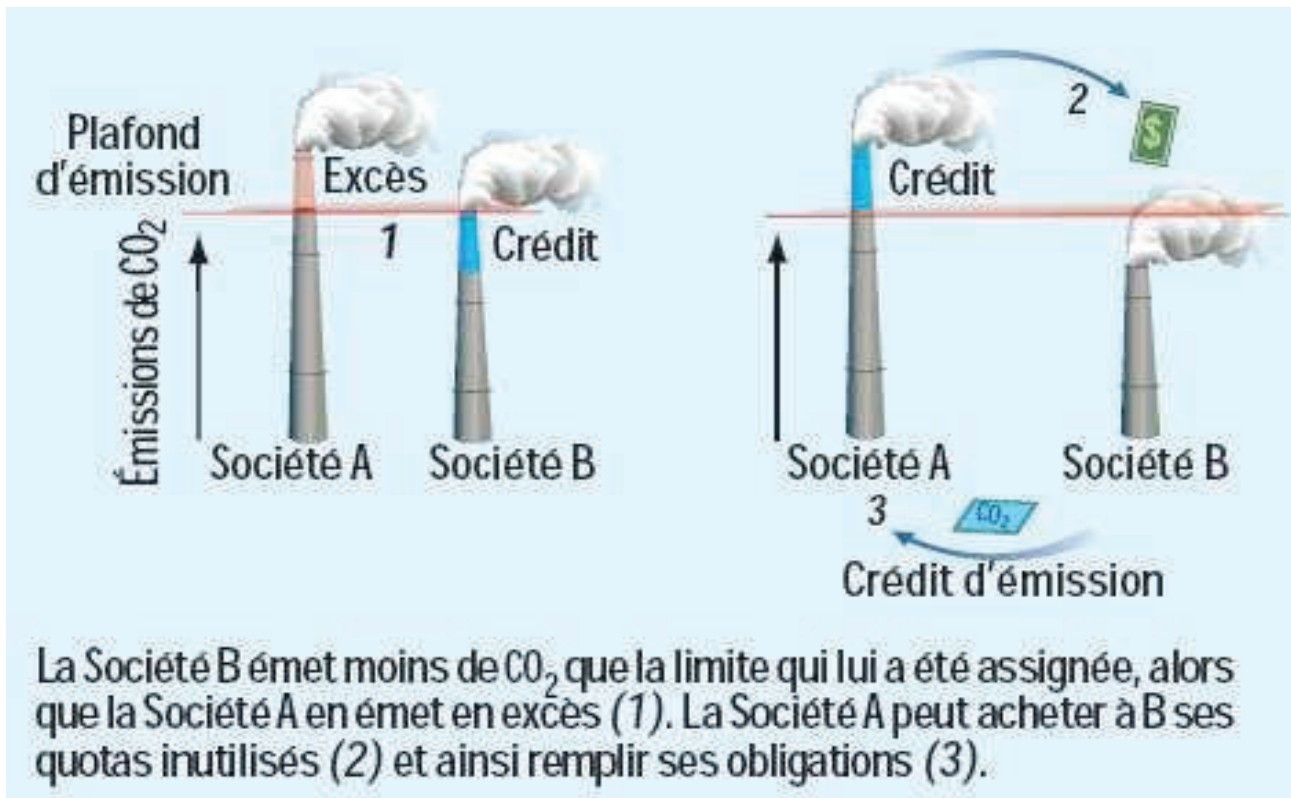
A cet effet, la Tunisie a fait une soumission sur l'Art. 6 :

http://www4.unfccc.int/Submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/53_271_131200701842420-45106%20de%20%20Soumission%20de%20la%20Tunisie%20en%20lien%20avec%20l'article%20%20l'Accord%20de%20Paris.pdf



Schématisation d'un potentiel SEQE

"Cap and Trade" pour le secteur cimentier tunisien



Qu'est-ce que le Fonds Vert pour le Climat (FVC)?





Dernier fonds/Changement Climatique à avoir vu le jour

Principale source de financement future dans la lutte contre le CC (investissements dans des « activités » à faible taux d'émission et dans développement résilient au climat)

Mandaté d'apporter une contribution ambitieuse à la riposte mondiale au changement climatique.

Retour sur la naissance du FVC

2009 : Accord de Copenhague, COP 15 «Fonds vert pour le climat de Copenhague” mentionné ;

2010 : Le FVC est **officiellement établi** par la COP 16 à Cancun ;

2011 : L'instrument de base du FVC est adopté à Durban, COP 17 : "Le Fonds sera désigné comme **l'entité opérationnelle du mécanisme financier de la convention** . Il rendra compte à, et fonctionnera sous la direction de la COP.”;

2012 : Choix de Songdo, Corée du Sud pour héberger le Secrétariat du **FVC**;

2013 : Mme Hela Cheikhrouhou est nommée par le Conseil, Directrice Exécutive du FVC

2013-2014 : Décisions lors des réunions du conseil pour opérationnaliser le FVC;





Avril 2014: Le FVC saisit les pays pour désigner le Point Focal/Autorité Nationale Désignée

Novembre 2014: **Annnonce des contributions au FVC lors de la conférence de Berlin**

Décembre 2014: Opérationnalisation du FVC

Mars 2015: Accréditation d'une première série d'entités pour l'accès direct au FVC;

Novembre 2015: approbation de financement d'une première série de projets.

Objectifs du FVC

Contribuer à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Favoriser le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilient au climat et en fournissant un appui aux pays en développement pour limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts des changements climatiques, en tenant compte les besoins de ces pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Garantir l'appropriation nationale par le pays

Maximiser l'impact du financement pour l'adaptation et l'atténuation, et rechercher un équilibre entre les deux, tout en favorisant des co-bénéfices sociaux-économiques et environnementaux et de développement en adoptant une approche sensible au genre.



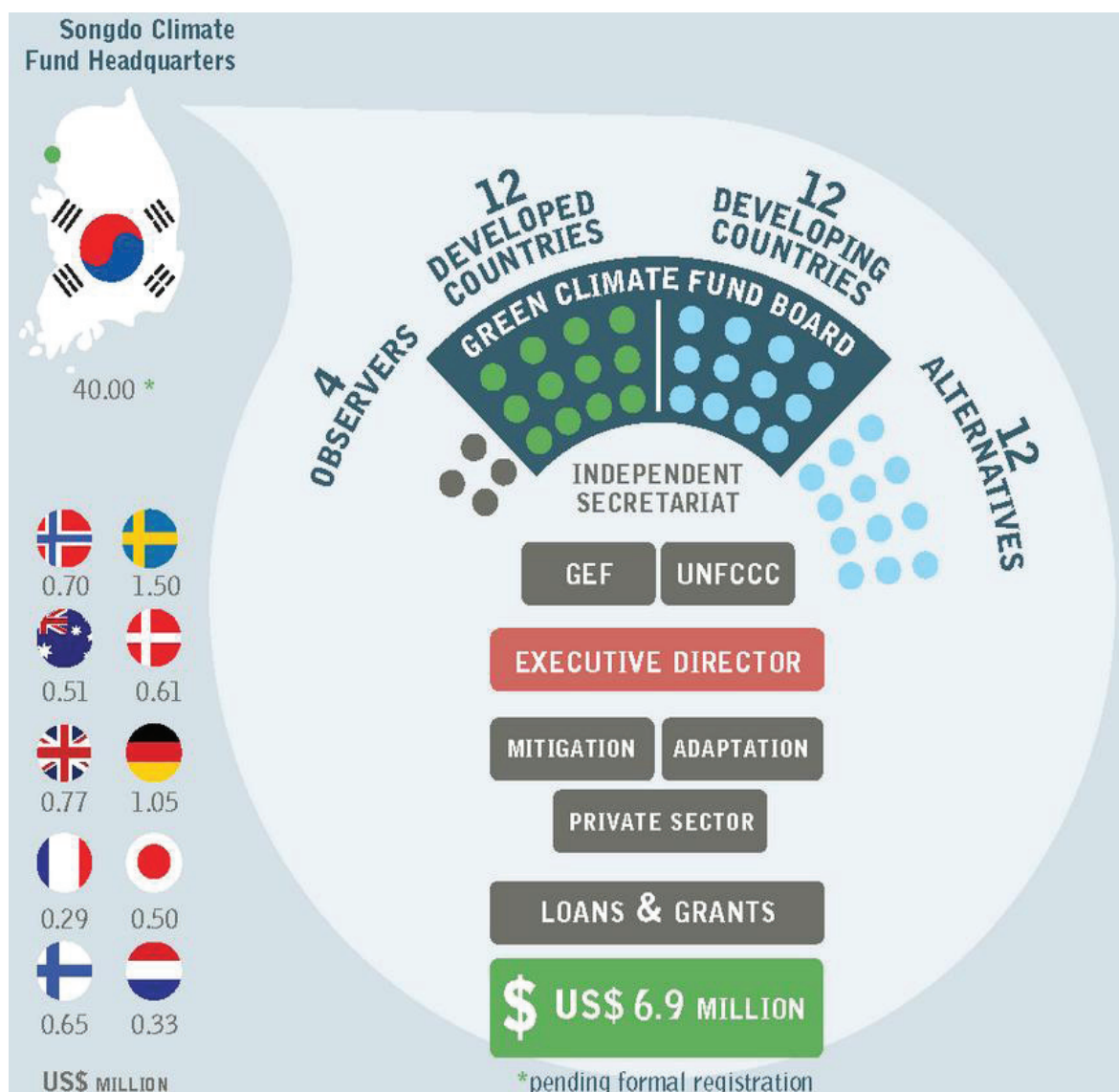
Quelle est l'architecture du FVC ?

Le FVC dispose de :

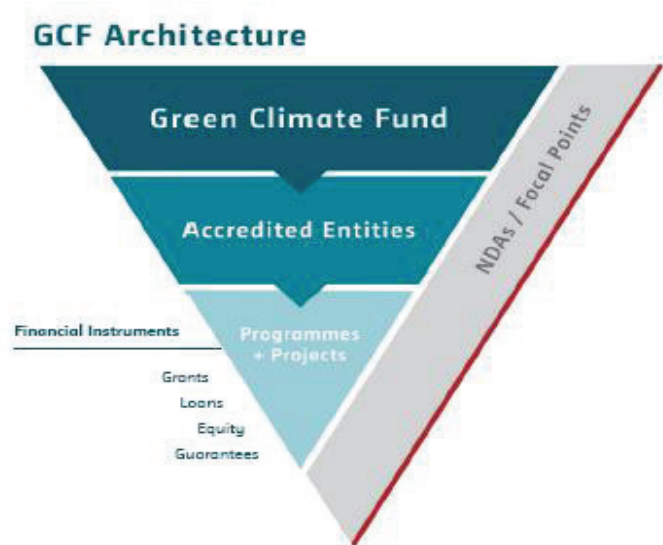
Conseil constitué de 24 membres (12 pays développés et 12 pays en développement), de 12 membres alternatifs et de 4 observateurs,

Département Atténuation, Département Adaptation, Mécanisme du Secteur Privé (PSF),

Et Secrétariat (indépendant), Le Conseil se réunit 3 fois/an



L'architecture du FVC, c'est aussi la relation suivante :



Portefeuille de Projets et de Programmes du Fonds

Propositions intersectorielles ;

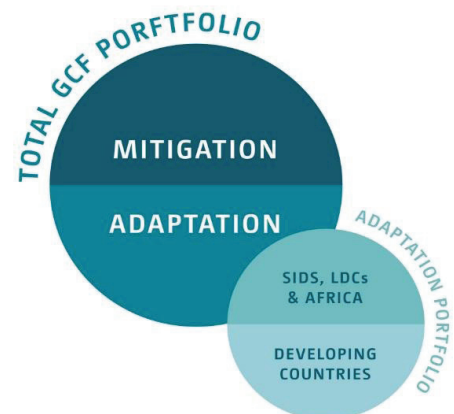
Une approche axée sur les résultats ;

Une approche axée sur les pays ;

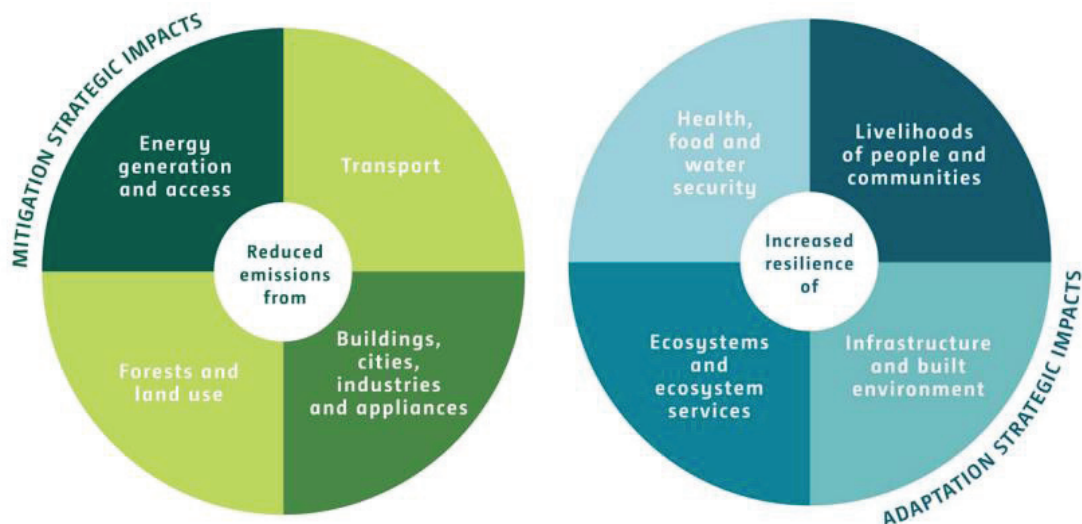
Une approche géographique équilibrée ;

Activités d'atténuation et d'adaptation du secteur privé

et aux niveaux nationaux, régional et international



Type de Projects



Domaines d'investissement Stratégique

Adaptation

- Protéger les moyens de subsistance
des populations dans les zones vulnérables
au climat

**Ex : les digues pour protéger les ports contre une
élévation du niveau de la mer ou des tempêtes**



- Sécurité alimentaire et Sécurité de l'eau
Ex: systèmes d'irrigation



- Rendre l'infrastructure résiliente au CC
Ex: Sécurité des routes pour la RRC



- Préserver les écosystèmes
Ex: Récifs de corail



Domaines d'investissement Stratégique

Atténuation

- Energie et électricité À basse émissions

Ex: Fermes éoliennes ou solaires



- Bâtiments, Villes, Industries et Appareils Electriques à basse intensité énergétique

Ex: Efficacité énergétique ds les bâtiments



- Utilisation de la terre, Agriculture et Forêts

Ex: Agroforsterie





Les Six Critères d'Investissement du Fonds

Potential d'Impact	Potentiel d'atteindre les objectifs du Fonds et les domaines de ses résultats
Potential de changement de paradigme	Potentiel de catalyser au-delà d'un projet ponctuel et de provoquer une transformation
Potential de Développement Durable	Potentiel de fournir une plus grande variété de bénéfices et de priorités
Appropriation par le Pays	Appropriation du pays bénéficiaire et sa capacité de mettre en œuvre un projet ou programme financé (via le développement de politiques, stratégies climatiques, etc.)
Besoins du Bénéficiaire	Besoins de la vulnérabilité et de financement du pays bénéficiaire et de la population dans le groupe ciblé
Efficiency et efficacité	Solidité économique et, le cas échéant, financière du programme / projet, et la rentabilité et le co-financement des programmes/projets d'atténuation

Quels sont les instruments financiers du FVC ?

- Dons
- Public
- Prêts concessionnels
- Privé
- Garanties
- Equités



Les prêts au secteur public sont alloués comme suit :

Terms and conditions of outgoing concessional loans to the public sector

	Currency	Maturity (years)	Grace period (years)	Annual principal repayment years 11–20/6–20 (% of initial principal)	Annual principal repayment years 21–40 (% of initial principal)	Interest	Service fee	Commitment fee
To vulnerable countries	Major convertible currency	40	10	2%	4%	0.25%	0.50% p.a.	0.75% p.a.
To other recipients	Major convertible currency	20	5	6.7%	NA	0.75%	0.50% p.a.	0.75% p.a.

The terms and conditions for non-grant instruments to the public sector, other than concessional loans, will be established on a case-by case basis.

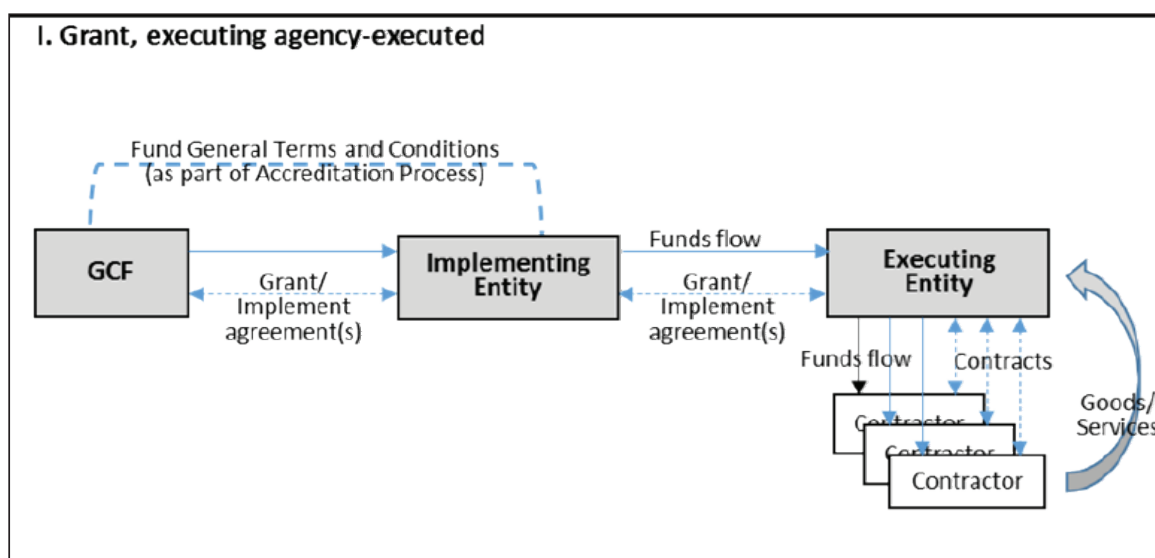
Les prêts au secteur privé sont alloués comme suit :

Terms and conditions of outgoing concessional loans to the private sector

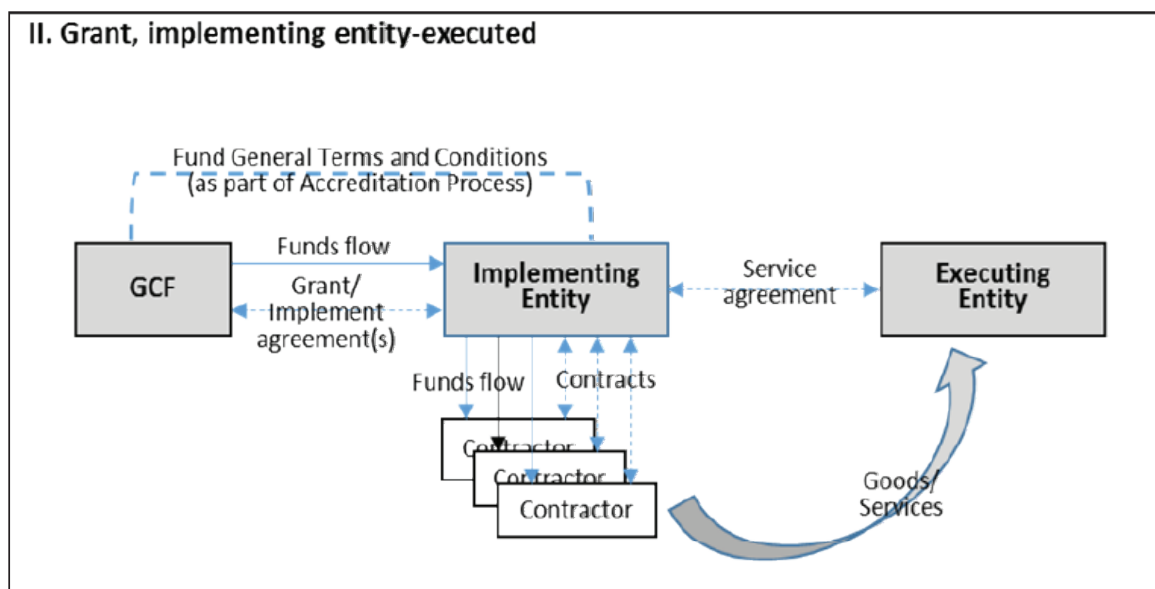
	Currency	Maturity (years)	Grace period (years)	Interest	Service fee	Commitment fee
To the private sector	Major convertible currency	Up to 20	Up to 5	0.75% + credit premium – concessionality premium	0.50% p.a.	0.75% p.a.

The terms in table 3 refer to concessional loans (both senior and subordinated). The terms and conditions of outgoing non-grant instruments, other than concessional loans, to the private sector will be developed based on the same principles as those for concessional loans, and will be determined on a case-by-case basis.

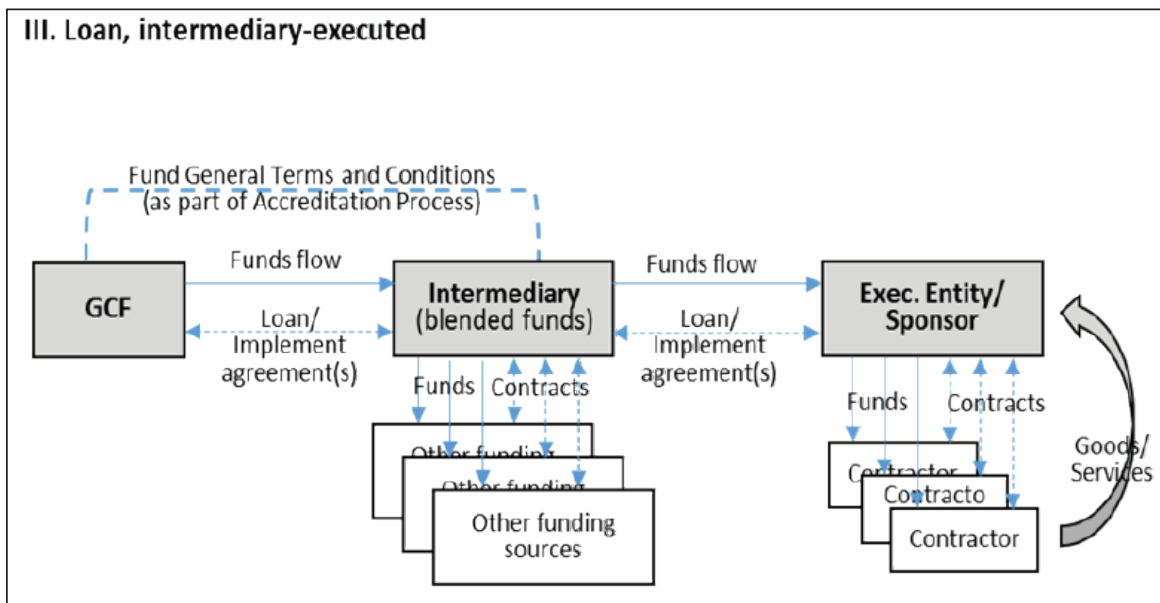
Des Subventions (à travers une agence d'exécution)



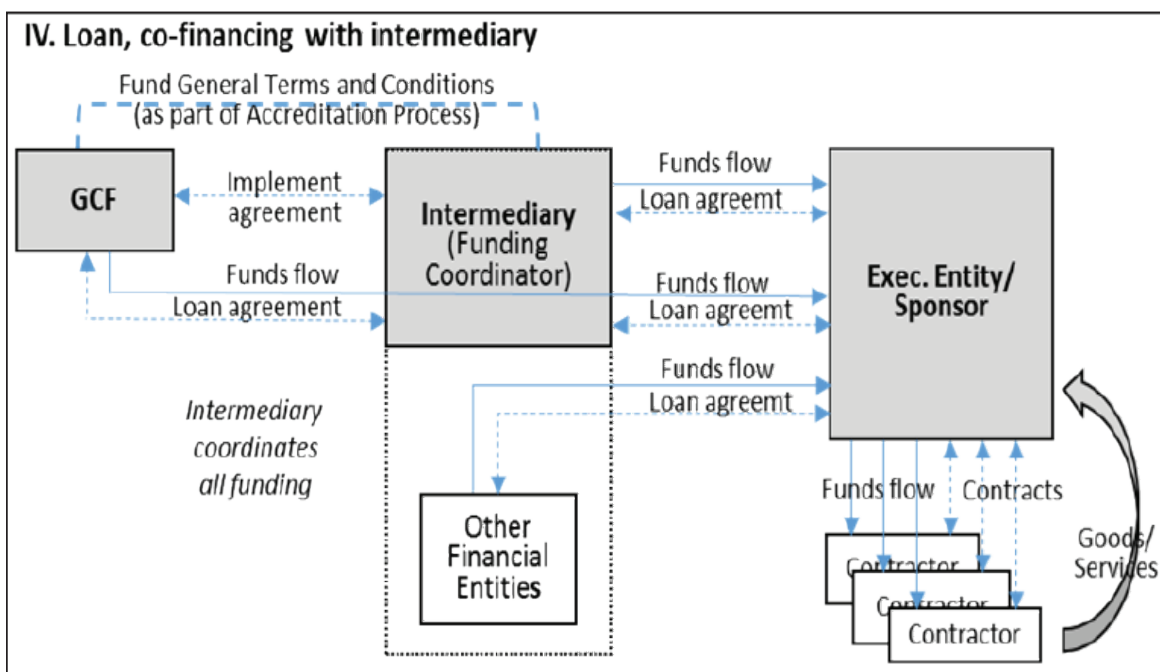
Des Subventions (à travers une agence de MeO)



Des Prêts (à travers un Intermédiaire)



Des Prêts (avec un co-financement d'un Intermédiaire)





Quelles sont les modalités de l'accès aux fonds ?

1 - Accès direct :

Le FVC offrira aux pays bénéficiaires un accès direct aux financements par le biais des **entités d'exécution nationales** qui auront été préalablement accréditées.

Il faudra donc : **nommer une entité d'exécution nationale ou régionale** compétente qui doit être accréditée pour pouvoir recevoir les financements.

2 - Accès international :

Par le biais de responsables et d'intermédiaires **infranationaux, internationaux** et **régionaux** qui auront été accrédités (Ex: banques multilatérales de développement, organismes de l'ONU, les banques nationales de développement, les **banques régionales de développement, les institutions du secteur privé** et **les organisations non gouvernementales**).

Mais, Avant de pouvoir accéder à ces fonds, il faut qu'il y ait, au moins, une entité accréditée, via laquelle transiteront ceux-ci!

Que veut dire Accréditation?

C'est le processus par lequel le FVC évalue les capacités de l'entité demandant l'accréditation selon les trois critères suivants:

principes et normes fiduciaires,
garanties environnementales et sociales, et
politique de genre.

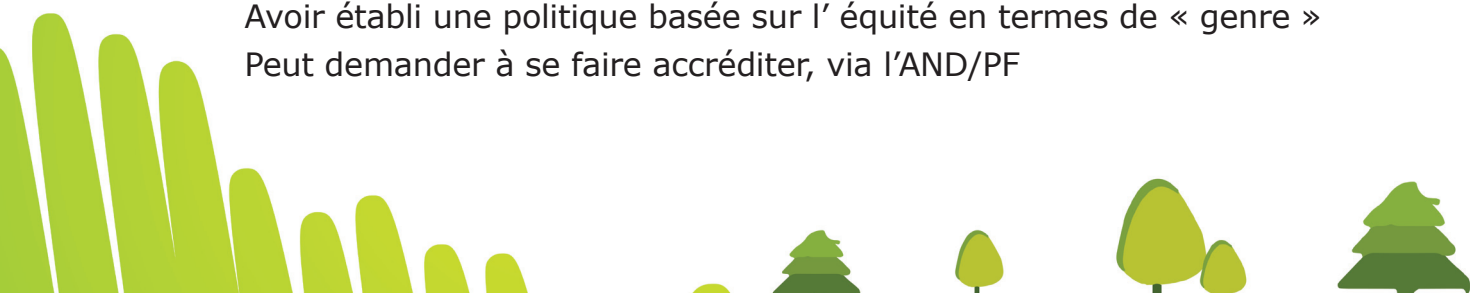
Qui sera accrédité et comment ?

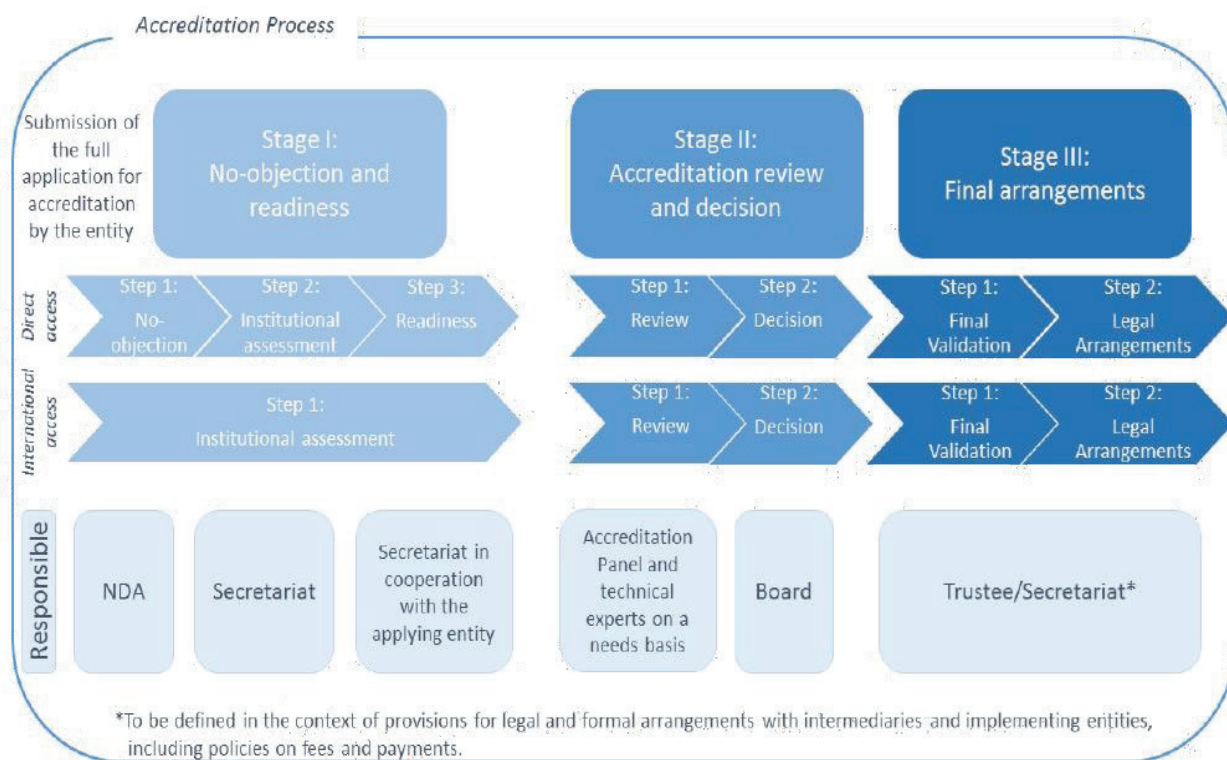
A priori, toute entité estimant pouvoir:

satisfaire à de solides normes fiduciaires, afin d'assurer la bonne gestion financière,
se doter des **meilleures garanties environnementales et sociales possibles**, et

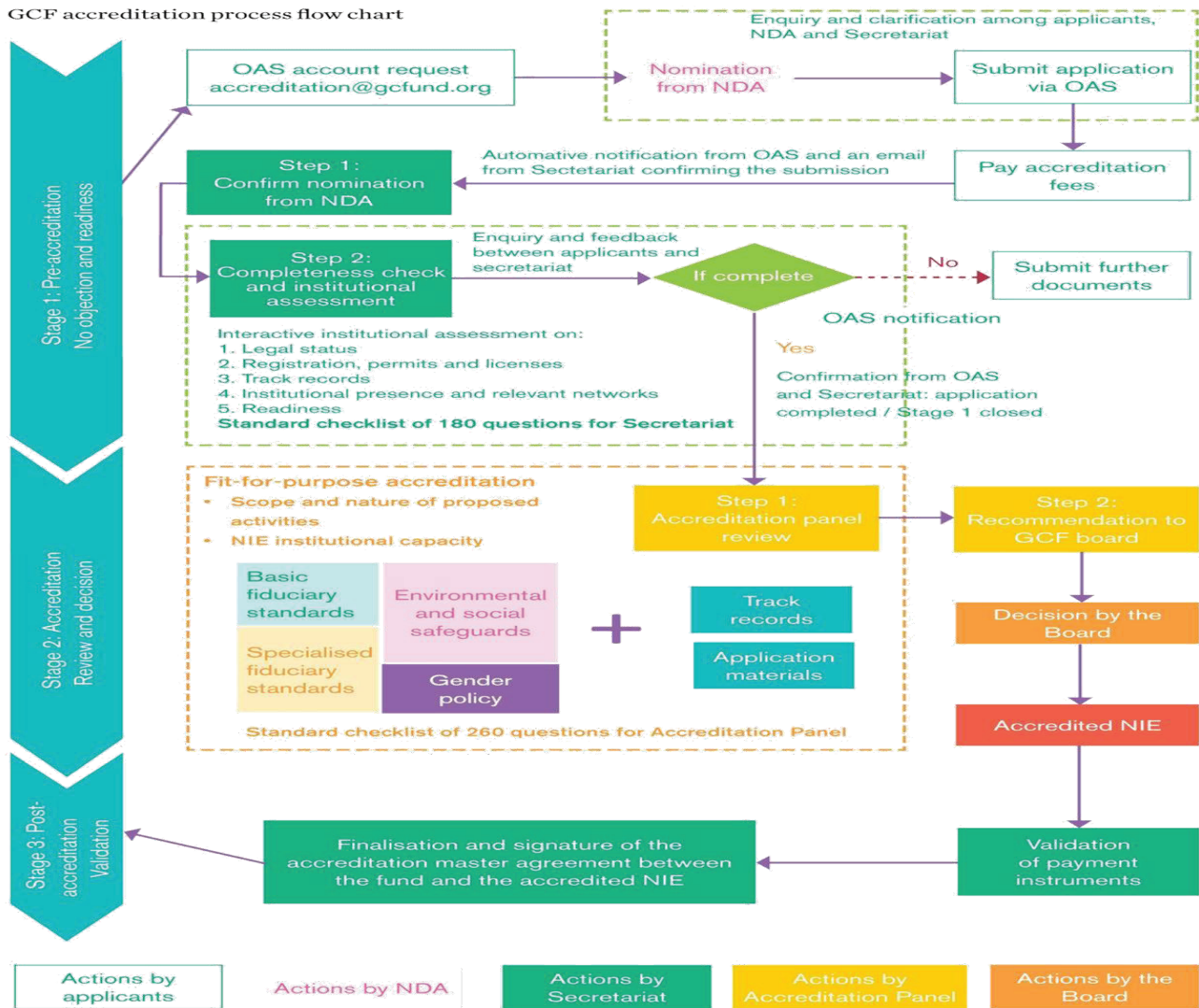
Avoir établi une politique basée sur l'équité en termes de « genre »

Peut demander à se faire accréditer, via l'AND/PF

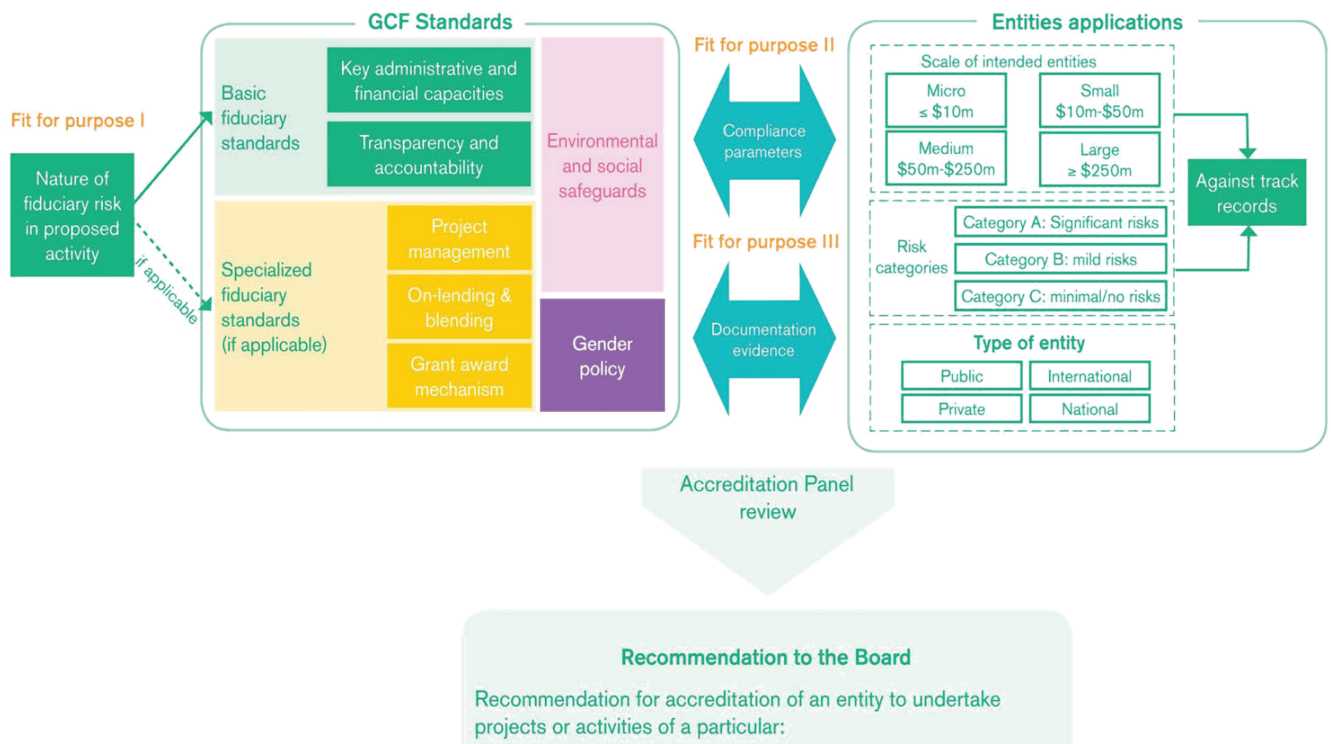




GCF accreditation process flow chart

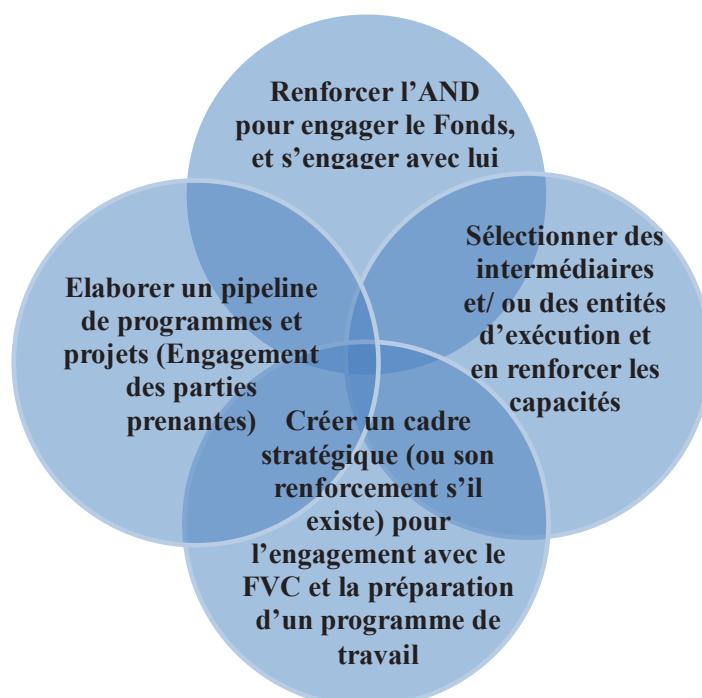


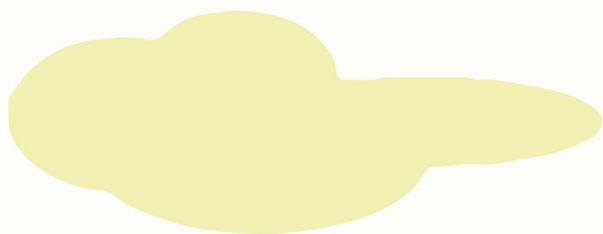
Fit-for-purpose accreditation process



Qu'est-ce que le « Readiness Support Program » ?

Programme de préparation et d'appui à la préparation (Readiness Support Program)





RAJ

Réseau
Alternatif des
Jeunes -Tunisie

*Une jeunesse
engagée et déterminée...*



15 rue 18 janvier 1952 Tunis 1001
2^{ème} Etage
Tél. : 00216 71 247 538
00216 70 314 342

E-mail: contact@raj-tunisie.org
Facebook: RAJ Tunisie
Twitter: @RajTunisie

